



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

Affaire suivie par Claudia VIANELLO

Tel. : 03.80.44.66.27

Mel : claudia.vianello@cote-dor.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique **Société Bois des Saulx EnR**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE 6 EOLIENNES ET DE 2 STRUCTURES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE POISEUL-LES-SAULX ET SAULX-LE-DUC (21)

Par arrêté préfectoral N°201 du 3 avril 2019 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter, sur les communes de Poiseul-lès-Saulx et Saulx-le-Duc (21), un parc éolien de 6 éoliennes d'une puissance unitaire d'environ 3 MW, d'une hauteur de 182m et de 2 structures de livraison (rubrique N°2980 de la nomenclature des installations classées) présentée par la Société Bois des Saulx EnR.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du mardi 7 mai 2019 à 9 heures au jeudi 6 juin 2019 à 17 heures** dans les mairies de Poiseul-lès-Saulx, siège de l'enquête, Saulx-le-Duc, Marey-sur-Tille et Avot.

- Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Madame Cécile GENTIT

Chef de projet

Tél. : 03 81 61 66 93

Courriel : cecile@opale-en.eu

- Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services et l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté, aux heures d'ouvertures habituelles au public des mairies mentionnées ci-dessous :

- en mairie de Poiseul-lès-Saulx (21120) - *Grande rue*, siège de l'enquête :

Mardi de 9 h 00 à 12 h 30

Jeudi de 9 h 00 à 12 h 30

- en mairie de Saulx-le-Duc (21120) - 4 impasse des Chanoines :

Mardi de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

- en mairie de Marey-sur-Tille (21120) - 9 rue de Varoux :

Mardi de 17 h 00 à 18 h 00

Vendredi de 17 h 00 à 18 h 00

- en mairie de Avot (21580) - 4 rue de Travot :

Mardi de 09 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 13 h 30 à 14 h 30 et de 17 h 00 à 18 h 00

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00 (les semaines paires)

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/bois-des-saulx-enr-a8097.html>

- sur un poste informatique en mairie de Poiseul-lès-Saulx aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1250>

● Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition dans les mairies de : Poiseul-lès-Saulx (siège de l'enquête), Saulx-le-Duc, Marey-sur-Tille et Avot (cf horaires d'ouvertures citées ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1250>

- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie de Poiseul-lès-Saulx, à la présidente de la commission d'enquête, **avant la clôture de l'enquête, soit au plus tard le jeudi 6 juin 2019 jusqu'à 17h00**

● La commission d'enquête est composée comme suit :

- Présidente : Madame Chantal DUBREUIL

- Membres titulaires : Monsieur Jean-Marie FERREUX et Monsieur Gilles GIACOMEL

Elle sera représentée par un ou plusieurs de ses membres et se tiendra à la disposition du public, pour des permanences, aux jours et heures précisés ci-dessous, dans les mairies de :

- **POISEUL-LES-SAULX (21120), Grande rue** - siège de l'enquête:

Mardi 7 mai 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

Jeudi 23 mai 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

Mardi 28 mai 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

Mardi 4 juin 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

Jeudi 6 juin 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

- SAULX-LE-DUC (21120), 4 impasse des Chanoines :

Mardi 7 mai 2019	de 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 14 mai 2019	de 14 h 00 à 17 h 00
Samedi 18 mai 2019	de 09 h 00 à 12 h 00
Mardi 4 juin 2019	de 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 6 juin 2019	de 14 h 00 à 17 h 00

- MAREY-SUR-TILLE (21120), 9 rue des Varoux :

Vendredi 10 mai 2019	de 15 h 00 à 18 h 00
Mardi 21 mai 2019	de 15 h 00 à 18 h 00

- AVOT (21580), 4 rue de Travot :

Mardi 14 mai 2019	de 09 h 00 à 12 h 00
Mardi 21 mai 2019	de 09 h 00 à 12 h 00

Le Préfet de la Côte d' Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions de la commission d'enquête aux mairies de Poiseul-lès-Saulx, siège de l'enquête, Saulx-le-Duc, Marey-sur-Tille et Avot pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/bois-des-saulx-enr-a8097.html> pendant la même durée.
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1250>

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme

SIGNE

Evelyne MORI